



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 14/ACAJ/2023

Kinshasa, le 20 mai 2023 : Au terme de la compilation des différents rapports issus de son monitoring de ce samedi 20 mai 2023 à l'occasion des manifestations politiques organisées respectivement par la coalition de l'opposition, la Ligue des jeunes de l'UDPS et le parti politique ACP, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) publie le Communiqué dont la teneur suit :

1. La marche de l'opposition a été quasi étouffée par la Police Nationale Congolaise (PNC), qui a empêché les principaux leaders d'accéder à la place Super Lemba, devant servir de point de départ.
2. La police a dispersé plusieurs groupes de leurs partisans qui tentaient de s'y rassembler en attendant leur arrivée. Dans les échauffourées qui s'en sont suivies, plusieurs blessés ont été enregistrés tant du côté des manifestants que des éléments de la PNC.
3. L'ACAJ a relevé plusieurs cas de violence commis par certains éléments de la PNC, aidés en cela par une personne en tenue civile, notamment contre un jeune manifestant apparemment mineur d'âge sur l'avenue Kianza ainsi qu'un autre non loin de là.
4. L'ACAJ condamne ces actes et exige une enquête judiciaire crédible pour identifier et sanctionner sévèrement leurs auteurs.
5. L'ACAJ condamne le fait que le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa ait notifié verbalement l'opposition quant au changement de l'itinéraire à 24 heures de leur manifestation. Pareille décision administrative aurait dû l'être au moins 4 jours avant afin de permettre éventuellement aux organisateurs de la contester devant le juge compétent.
6. Aux fins de permettre un jeu démocratique plein, entier et transparent, surtout en cette période préélectorale sensible, l'ACAJ demande au Président de la République de promulguer la loi portant fixation des modalités pratiques de l'exercice des libertés, de réunions ainsi que des manifestations publiques.
7. Pour préserver la paix sociale et l'ordre public dans un environnement où le pays est agressé par des forces armées étrangères, l'ACAJ demande aux autorités Politico-administratives de ne plus autoriser l'organisation simultanée de plusieurs manifestations et/ou réunions politiques publiques ce, pour prévenir des affrontements prévisibles entre des groupes politiques antagonistes comme cela a été le cas ce 20 mai 2023 à Kinshasa sur l'avenue Kianza entre les manifestants de l'opposition et ceux de la Ligue des jeunes de l'UDPS.

8. Tout en encourageant les leaders de l'opposition à saisir la justice pour des faits infractionnels imputés aux éléments de la PNC et à toute autre personne détentrice du pouvoir public, l'ACAJ leur recommande de sensibiliser leurs adhérents, sympathisants et militants sur la préservation des biens publics et privés lors de leurs manifestations ou réunions publiques.

Pour toute information supplémentaire, contactez :
Me Georges KAPIAMBA, Président National
Téléphone : + 243 81 404 3641
Email : acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org